

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

---

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENVERS LES RETRAITÉS PAUVRES - (N° 1344)

## AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par

M. Bazin, rapporteur général, M. Di Filippo et Mme Corneloup

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Ces dispositions entrent en vigueur le premier jour de l'année civile suivant la promulgation de la présente loi.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des questions d'opérationnalité, il convient de le préciser.